



BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

OPC/compartiment/ISIN BNP PARIBAS FUNDS
Numéro d'entreprise Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg n° B 33.363
Adresse 10, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
Gestionnaire BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

Type de communication Avis concernant la dissolution d'OPC ou du compartiment
Date de communication 7 septembre 2021

BNP Paribas Funds

SICAV de droit luxembourgeois – OPCVM

Siège social : 10, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg n° B 33.363

FUSION :

AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT « GLOBAL REAL ESTATE SECURITIES »

Luxembourg, le 7 septembre 2021

Chers Actionnaires,

Nous vous informons par les présentes que le Conseil d'administration de BNP Paribas Funds (la Société) a décidé de fusionner le Compartiment absorbé par absorption dans le Compartiment absorbant, en vertu des dispositions de l'Article 34 des Statuts de la Société et du Chapitre 8 de la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les OPC (la Loi), conformément à l'alinéa a), point 20) de l'Article 1 de la Loi.

Code ISIN	BNP Paribas Funds Compartiment absorbé	Action	Devise de référence	BNP Paribas Funds Compartiment absorbant	Action	Devise de référence	Code ISIN
LU0823444111	Global Real Estate Securities	Classic Capitalisation ⁽¹⁾	EUR	Europe Real Estate Securities	Classic Capitalisation	EUR	LU0283511359
LU0823444111		Classic Capitalisation ⁽¹⁾ Valorisée en NOK	EUR		Classic Capitalisation Valorisée en NOK	EUR	LU0283511359
LU0823444467		Classic Distribution ⁽²⁾	EUR		Classic Distribution	EUR	LU0283511433
LU0823444897		Privilege Capitalisation	EUR		Privilege Capitalisation	EUR	LU0283407293

⁽¹⁾ Veuillez noter qu'en raison du calcul du rapport d'échange applicable décrit ci-dessous au point 4), les Actionnaires absorbés détenant moins de 6 actions de la Classe absorbée perdront, pour le Compartiment absorbant, le droit de vote dont ils disposent dans le Compartiment absorbé, étant donné qu'ils recevront moins d'une nouvelle action.

⁽²⁾ Veuillez noter qu'en raison du calcul du rapport d'échange applicable décrit ci-dessous au point 4), les Actionnaires absorbés détenant moins de 5 actions de la Classe absorbée perdront, pour le Compartiment absorbant, le droit de vote dont ils disposent dans le Compartiment absorbé, étant donné qu'ils recevront moins d'une nouvelle action.

1) Date d'entrée en vigueur de la Fusion

La Fusion entrera en vigueur le vendredi 15 octobre 2021.

La première VNI dans les classes et le Compartiment absorbants sera calculée le lundi 18 octobre 2021 sur la base de l'évaluation des actifs sous-jacents réalisée le vendredi 15 octobre 2021.



2) Contexte et motivation de la Fusion

- Suite à une réorganisation ayant un impact sur son équipe d'investissement immobilier coté à l'échelle mondiale, la Société de gestion a décidé de proposer la fusion du compartiment « Global Real Estate Securities » avec le compartiment « Europe Real Estate Securities », qui, à l'exception de la couverture géographique, présente les mêmes caractéristiques (géré activement, offrant une exposition au marché des titres immobiliers cotés) et la même structure de frais.

3) Impact de la Fusion sur les Actionnaires absorbés

- Les derniers ordres de souscription, de conversion et de rachat au sein du Compartiment absorbé seront acceptés jusqu'à l'heure limite d'acceptation des ordres le vendredi 8 octobre 2021.
Les ordres reçus après cette heure limite seront refusés.
- Les actionnaires du Compartiment absorbé qui ne font pas usage de leur droit de faire procéder au rachat de leurs actions, tel qu'exposé au point 8) ci-dessous, deviendront des actionnaires du Compartiment absorbant.
- Le Compartiment absorbé sera dissous sans liquidation par le transfert de l'ensemble de ses actifs et passifs dans le Compartiment absorbant.

Le Compartiment absorbé cessera d'exister à la date effective de la fusion.

- Les actifs du Compartiment absorbé qui ne sont pas conformes à la politique d'investissement du Compartiment absorbant (environ 80 % du portefeuille) seront vendus avant la Fusion. Ce rebalancement interviendra plusieurs jours avant la Fusion (en principe cinq jours avant) en fonction des conditions de marché et dans l'intérêt des actionnaires. Les frais de transaction liés au rebalancement seront à la charge de la Société de gestion.
- Comme lors de toute fusion, l'opération peut comporter un risque de dilution de la performance pour les Actionnaires absorbés, en raison, notamment, des différences concernant les actifs ciblés (comme expliqué au point 6 ci-dessous) et du rebalancement du portefeuille (tel qu'exposé ci-dessus).

4) Impact de la Fusion sur le Compartiment absorbant

La Fusion n'aura pas d'impact pour les actionnaires du Compartiment absorbant.

5) Organisation de l'échange d'actions

Les Actionnaires absorbés recevront, dans le Compartiment absorbant, de nouvelles actions dont le nombre est calculé en multipliant le nombre d'actions détenues dans les Classes absorbées par le rapport d'échange.

Les rapports d'échange seront calculés le vendredi 15 octobre 2021 en divisant la valeur nette d'inventaire (VNI) par action des Classes absorbées par la VNI par action des Classes absorbantes correspondantes sur la base de l'évaluation des actifs sous-jacents réalisée le jeudi 14 octobre 2021.

Les critères adoptés pour l'évaluation des actifs et, le cas échéant, des passifs pour le calcul du rapport d'échange seront les mêmes que ceux décrits dans le chapitre « Valeur nette d'inventaire » du Livre I du prospectus des Sociétés.

Les Actionnaires inscrits au registre recevront des actions nominatives.

Les Actionnaires titulaires d'actions au porteur recevront des actions au porteur.

Aucun montant en espèces ne sera versé au titre de la fraction de l'Action absorbante attribuée au-delà de la troisième décimale.

6) Différences importantes entre les Compartiments absorbé et absorbant

Les différences entre les **Sociétés** absorbée et absorbante sont les suivantes :

Caractéristiques	Global Real Estate Securities Compartiment absorbé	Europe Real Estate Securities Compartiment absorbant
Objectif d'investissement	Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en investissant dans des sociétés immobilières.	Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en investissant principalement dans des actions immobilières européennes.



Caractéristiques	Global Real Estate Securities Compartiment absorbé	Europe Real Estate Securities Compartiment absorbant
Politique d'investissement	<p>Ce compartiment investit au moins 2/3 de ses actifs soit en valeurs mobilières, soit en actions et autres titres (y compris les P-Notes) émis par des sociétés immobilières ou des sociétés actives dans le secteur immobilier et dans tout autre instrument financier représentatif de l'immobilier.</p> <p>La part restante, à savoir un tiers maximum de ses actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % de ses actifs. Jusqu'à 10 % de ses actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou des OPC.</p> <p>Le compartiment ne détient de manière directe aucun immeuble.</p>	<p>Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs soit en valeurs mobilières, soit en actions ou autres titres assimilables de sociétés immobilières ou sociétés spécialisées dans l'immobilier et en tous instruments financiers représentant des actifs immobiliers. Les émetteurs ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité en Europe. La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans d'autres OPCVM ou OPC.</p> <p>Le compartiment ne détient de manière directe aucun immeuble.</p>
Approche d'investissement durable	<p>Le Gestionnaire d'actifs applique la Politique d'investissement durable de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, laquelle prend en compte les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans les investissements du compartiment, qui relève de la catégorie Durable Plus/ESG renforcé comme indiqué dans le Livre I.</p> <p>Le compartiment investit au moins 90 % de ses actifs dans des titres émis par des sociétés dont le score ESG et l'empreinte carbone sont évalués selon une méthodologie interne exclusive, tel qu'indiqué dans le Livre I. La méthodologie de notation ESG interne, telle que définie dans le Livre I, met fortement l'accent sur le pilier Environnement (au moins 45 % de la pondération totale), en insistant particulièrement sur les indicateurs de mesure du changement climatique, en particulier la gestion du risque climatique physique par les entreprises, la part des bâtiments « verts » et les investissements dans des bâtiments « verts ».</p> <p>Le score ESG moyen du portefeuille du compartiment est supérieur à celui de son univers d'investissement.</p>	<p>Le Gestionnaire d'actifs applique la Politique d'investissement durable de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, laquelle prend en compte les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans les investissements du compartiment, qui relève de la catégorie Durable Plus/ESG renforcé comme indiqué dans le Livre I.</p> <p>Le compartiment investit au moins 90 % de ses actifs dans des titres émis par des sociétés dont le score ESG et l'empreinte carbone sont évalués selon une méthodologie interne exclusive, tel qu'indiqué dans le Livre I. La méthodologie de notation ESG interne, telle que définie dans le Livre I, met fortement l'accent sur le pilier Environnement (au moins 45 % de la pondération totale), en insistant particulièrement sur les indicateurs de mesure du changement climatique, en particulier la gestion du risque climatique physique par les entreprises, la part des bâtiments « verts » et les investissements dans des bâtiments « verts ».</p> <p>Le score ESG moyen du portefeuille du compartiment est supérieur à celui de son univers d'investissement.</p>
Catégorisation selon le Règlement SFDR*	Article 8	Article 8



Caractéristiques	Global Real Estate Securities Compartiment absorbé	Europe Real Estate Securities Compartiment absorbant
Instruments dérivés et opérations de financement sur titres	Des instruments financiers dérivés fondamentaux peuvent être utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille et de couverture comme indiqué aux points 2 et 3 de l'Annexe 2 du Livre I.	Des instruments financiers dérivés fondamentaux peuvent être utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille et de couverture comme indiqué aux points 2 et 3 de l'Annexe 2 du Livre I.
Profil de risque	Risques de marché spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> • Risque opérationnel et risque de dépôt • Risque lié aux investissements environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) • Risque lié aux actions • Risques d'exposition liée à l'immobilier 	Risques spécifiques au compartiment : <ul style="list-style-type: none"> • Risque opérationnel et risque de dépôt • Risque lié aux investissements environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) • Risque lié aux actions • Risques d'exposition liée à l'immobilier
Profil type de l'investisseur	Ce compartiment convient aux investisseurs qui : <ul style="list-style-type: none"> • Cherchent à diversifier leurs investissements dans des produits immobiliers ; • Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés, afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ; • Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ; • Peuvent tolérer la volatilité. 	Ce compartiment convient aux investisseurs qui : <ul style="list-style-type: none"> • Cherchent à diversifier leurs investissements dans des produits immobiliers ; • Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés, afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ; • Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ; • Peuvent tolérer la volatilité.
Principales différences : <ul style="list-style-type: none"> • Politiques d'investissement • Stratégie d'investissement • Allocation d'actifs 	Les Compartiments absorbé et absorbant ont les mêmes caractéristiques à l'exception de leur couverture géographique : Le Compartiment absorbé n'investit qu'environ 20 % de son actif en Europe, le marché cible du compartiment absorbant.	
Frais courants basés sur les derniers DICI publiés : <ul style="list-style-type: none"> • « Classic » • « Privilege » 	<ul style="list-style-type: none"> • 1,97 % • 1,07 % 	<ul style="list-style-type: none"> • 1,97 % • 1,05 %

* SFDR signifie « Sustainable Finance Disclosure Regulation » et désigne le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. De plus amples informations sur ledit Règlement et sur la catégorisation sont disponibles dans le Prospectus

Le Processus de gestion des risques (Approche par les engagements), le SRRI (6), la Devise comptable (l'euro) et le cycle de VNI sont les mêmes pour les deux Compartiments.

7) Conséquences fiscales

La présente fusion n'aura pas de conséquence fiscale au Luxembourg pour les Actionnaires absorbés.

Conformément à la Directive européenne 2011/16, les autorités luxembourgeoises sont tenues de transmettre aux autorités fiscales de l'État de résidence des Actionnaires absorbés le produit brut total résultant de l'échange d'actions dans le cadre de la fusion.



BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

Nous recommandons aux actionnaires de contacter leur conseiller fiscal local ou leur autorité fiscale locale pour tout conseil fiscal ou toute information supplémentaire sur les conséquences fiscales possibles liées à cette fusion.

8) Droit de rachat des actions

Vos options :

- Si vous **approuvez** la Fusion, **aucune action** n'est requise de votre part,
- Si vous êtes en **désaccord** avec la Fusion, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais (sauf taxes éventuelles) de vos actions jusqu'à l'heure limite d'acceptation des ordres le vendredi 8 octobre 2021.
- En cas de **question**, veuillez contacter notre **Service Clientèle (+ 352 26 46 31 21 / AMLU.ClientService@bnpparibas.com)**.

Il est recommandé aux actionnaires qui détiennent leurs actions par le biais d'une chambre de compensation de se renseigner sur les dispositions spécifiques s'appliquant aux souscriptions, rachats et conversions effectués via ce type d'intermédiaire.

9) Informations complémentaires

Les coûts et frais relatifs à la Fusion (y compris les frais bancaires et les frais liés à l'opération, notamment, par exemple, les impôts et les droits de timbre) seront assumés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg, la Société de gestion.

Les opérations de fusion seront validées par PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, en qualité de réviseur d'entreprises de la Société absorbante.

Le rapport de fusion sera indiqué sur le site Internet suivant dès qu'il sera connu : <https://www.bnpparibas-am.be/en/>.

Les Rapports annuel et semestriel et les documents légaux des Sociétés, les DICI des Compartiments absorbé et absorbant et les rapports du Dépositaire et du Réviseur d'entreprises au titre de cette opération sont disponibles gratuitement auprès de la Société de gestion ainsi qu'auprès du service financier assuré en Belgique par BNP Paribas Securities Services Brussel Branch, Rue de Loxum 25, 1000- Bruxelles. Les DICI du Compartiment absorbant sont également disponibles sur le site Internet www.bnpparibas-am.be que nous invitons les actionnaires à consulter afin de prendre connaissance de leur contenu.

L'avis sera également communiqué à tout investisseur potentiel avant toute souscription.

Veuillez consulter les Prospectus des Sociétés pour tout terme ou toute expression non définis dans cet avis.

Le prospectus complet et les documents d'informations clés pour l'investisseur en vigueur, ainsi que les derniers rapports périodiques, en français et en néerlandais, seront disponibles gratuitement auprès de la société de gestion, du service financier qui est assuré en Belgique par BNP Paribas Securities Services Brussels Branch, Rue de Loxum 25, 1000 - Bruxelles, auprès du distributeur BNP Paribas Fortis S.A., Montagne du Parc, 3 - 1000 Bruxelles ainsi que sur le site internet www.bnpparibas-am.be.

La valeur nette d'inventaire est publiée dans le Beama ainsi que sur le site internet www.bnpparibas-am.be.

Les documents d'informations clés pour l'investisseur doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.